

ASSEMBLÉE NATIONALE  
25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-AC469

présenté par  
M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,  
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou  
-----

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                                                                                                             |             |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Programmes                                                                                                                             | +           | -           |
| Sport                                                                                                                                  | 0           | 0           |
| Jeunesse et vie associative                                                                                                            | 0           | 100 000 000 |
| Jeux olympiques et paralympiques 2024                                                                                                  | 0           | 0           |
| Soutien aux collectivités territoriales dans<br>leurs mission de rénovation et construction<br>d'équipements sportifs (ligne nouvelle) | 100 000 000 | 0           |
| TOTAUX                                                                                                                                 | 100 000 000 | 100 000 000 |
| SOLDE                                                                                                                                  | 0           |             |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le plan « 5 000 terrains - génération 2024 » prévoyait une dépense de 300 millions d’euros sur trois ans, cette enveloppe est gelée pour 2025. La baisse du budget de l’État consacré aux équipements sportifs est d’autant plus grave que le Gouvernement demande en parallèle aux collectivités locales de réaliser cinq milliards d’euros d’économies en 2025. Or, ce sont elles qui

financent l'essentiel des infrastructures sportives avec 12,5 milliards d'euros, contre 6,5 milliards d'euros venant de l'État.

De leur côté, les syndicats d'enseignants d'EPS alertent sur le manque et la qualité des équipements sportifs. Au niveau national, la moyenne d'équipements est de 49,6 pour 10 000 habitants. Les inégalités sont marquées entre territoires allant de 64 pour la région Val de Loire à 23,4 pour l'Île de France. Ainsi, le SNEP-FSU revendique l'urgence de construire 200 piscines et au moins 200 gymnases éco-responsables par an pendant cinq ans.

Cet amendement vise donc à soutenir financièrement les collectivités territoriales dans leurs missions de rénovation et construction d'équipements sportifs.

Un nouveau programme intitulé « Soutien aux collectivités territoriales dans leur mission de rénovation et construction d'équipements sportifs » est créé et abondé de 100 millions d'euros.

Ces crédits sont prélevés hors titre 2 de l'action 6 du programme 163.